

AVENANT N°84 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2025-2026 RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

Organise du 28/08/2026 au 11/09/2026, le jeu « PRIME DE RENTREE », sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie :

- à l'antenne radiophonique de RMC et/ou
- sur les antennes télévisées de RMC STORY et RMC sur lesquelles certains programmes sont diffusés simultanément à la diffusion sur l'antenne radio de RMC ;

Selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2025-2026, déposé le 3 septembre 2025 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Commissaires de Justice associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible à l'antenne sur la chaîne TV RMC STORY.

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 73216 - Mot clé [PRIME]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,75 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 3 SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Du 28/08/2026 au 11/09/2026, les auditeurs/télespectateurs s'inscrivent lors des émissions « 5/7 Le Morning », « Apolline Matin », « Les Grandes Gueules », « Estelle Midi », « Super Moscato Show », « Rothen s'enflamme », « Réveil Martin », « Anais Matin », « Les Grandes Gueules du Sport » et « Stephen Brunch ». Les animateurs lanceront des annonces pour proposer aux auditeurs/télespectateurs de s'inscrire. Par SMS, les auditeurs/télespectateurs

devront, suite à l'envoi du mot clé, répondre à une question de culture générale qui leur sera posée pas SMS.

3. Mode de désignation et information des gagnants :

A gagner une cagnotte constituée d'un capital de départ de 25.000 € et du cumul des sommes désignées par des tours de la « ROUE RMC »,

Du 28/08/2026 au 11/09/2026, dans les émissions du « 5/7 Le Morning », « Apolline Matin », « Les Grandes Gueules », « Estelle Midi », « Super Moscato Show », « Rothen s'enflamme », « Réveil Martin », « Anaïs Matin », « Les Grandes Gueules du Sport » et « Stephen Brunch », les animateurs/animatrices tourneront la « ROUE RMC » présente sur le plateau pour accroître la somme d'argent départ à gagner.

La « ROUE RMC » comporte 15 segments avec des sommes d'argent associées. Les sommes sont réparties sur la roue de la manière suivante :

- 125€ = 6 segments
- 250€ = 3 segments
- 500€ = 3 segments
- 1 000€ = 2 segments
- 1 500€ = 1 segment

Le tirage au sort d'un participant et son passage à l'antenne constitutif peut avoir lieu aléatoirement dans ces différentes émissions.

- Si au cours de son passage à l'antenne, le participant donne le montant exact de la cagnotte du jeu prime de rentrée, il est désigné le gagnant du jeu et remporte ladite somme.
 - RMC remettra en jeu une nouvelle prime lors d'une prochaine émission
- S'il ne donne pas le montant exact de la cagnotte, il ne la remporte pas et le jeu se poursuit :
 - Un nouveau tirage sera alors effectué dans une autre émission avec la même mécanique.

De la sorte, le jeu continue et la somme est remise en jeu et actualisée jusqu'à la date du vendredi 11 septembre. Les participants seront dûment informés par des annonces faites à l'antenne.

Les gagnants seront informés de la procédure à suivre pour l'obtention du lot :

- Directement à l'antenne de RMC
- Personnellement par mail / courrier / téléphone / SMS au numéro indiqué lors de leur inscription.

A l'issue du tirage au sort, le participant est contacté pendant l'émission. Si le participant pour quelque raison que ce soit ne répond pas ou est injoignable, il perd sans recours possible le bénéfice possible de sa dotation et un autre participant est sélectionné. Le processus indiqué ci-avant valide sa qualité éventuelle de gagnant.

Nota Bene : la roue devra au moins opérer trois tours complets après son lancement par l'animateur/l'animatrice pour que soit validé la somme incrémentée. Dans le cas contraire, la roue serait systématiquement relancée.

Une fois le gagnant validé, ce dernier a 48h pour revenir vers la société organisatrice et lui fournir les documents demandés ainsi que ses coordonnées complètes.

4. Dotation

A gagner du 28/08/2026 au 11/09/2026 : 25 000€ + les sommes des segments de la « ROUE RMC » lors de la session de jeu

Il y aura a minima 1 gagnant entre 28/08/2026 et le 11/09/2026

Le gagnant devra donc communiquer aux organisateurs un RIB. Sans communication de ce RIB, la dotation ne pourrait être versée et serait perdue par le gagnant sans recours possible.